

EXTRAIT PROSPECTUS



ATTIJARIWAFABANK S.A.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE EN ACTIONS D'UNE PARTIE DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2020

Attijariwafabank	
Nombre maximal d'actions à émettre	2 170 081 actions nouvelles
Prix d'émission	411 MAD / action
Valeur Nominale	10 MAD
Montant global de l'Opération prime d'émission incluse	891 903 291 MAD
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020	Du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus

Emission réservée aux détenteurs d'actions Attijariwafabank à la veille de la date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2020 prévue pour le 5 juillet 2021. Les actions cotées en 2^{ème} ligne et émises au titre l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de sommes mises en distribution en actions, dont la livraison est intervenue le 2 mars 2021 et dont la date de jouissance est le 1^{er} janvier 2021 ne donnent pas droit aux dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020.

Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 25 juin 2021 sous la référence n° VI/EM/011/2021.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni l'organisme conseil (Attijari Finances Corp.), n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

I. STRUCTURE DE L'OFFRE

Il est à noter que les 3.313.308 actions émises au titre l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de sommes mises en distribution en actions, objet du prospectus visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence VI/EM/030/2020, et dont la date de jouissance est le 1er janvier 2021 ne donnent pas droit aux dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020.

Par conséquent, seules 209.859.679 actions bénéficieront du droit aux dividendes. Ce nombre représente le différentiel entre le nombre total des actions de la Banque soit 213.172.987 actions et les 3.313.308 actions susvisées et n'ayant pas vocation à bénéficier du dividende afférent à l'exercice 2020.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels d'Attijariwa fabank exercerait l'option de conversion totale en actions de la Société d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 à hauteur d'un montant de 891 903 291 dirhams, telle que cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mai 2021 et dont le montant, ainsi que les caractéristiques et modalités définitives ont été fixés par le Conseil d'Administration en date du 22 juin 2021, le montant global maximum de l'augmentation du capital social (prime d'émission incluse), objet du présent prospectus, s'établirait à 891 903 291 dirhams (hors retenues légales¹).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre de 2 170 081 actions nouvelles à un prix d'émission de 411 dirhams, soit une valeur nominale de 10 dirhams/action et une prime d'émission de 401 dirhams/action.

Le montant de la présente augmentation de capital social par conversion totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 pourra être compris entre 0 dirhams et 891 903 291 dirhams (hors retenues légales¹) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription par l'ensemble des actionnaires à l'augmentation du capital social donnera lieu à une augmentation du capital social d'un montant nominal de 21 700 810 dirhams et d'une prime d'émission d'un montant de 870 202 481 dirhams, soit un total de 891 903 291 dirhams.

II. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE

II.1. Caractéristiques des titres à émettre

Les principales caractéristiques des titres à émettre se présentent comme suit :

Nature des titres à émettre	Actions ATTIJARIWAFABANK, toutes de même catégorie
Forme juridique	Nominative, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear
Montant maximum	891 903 291 dirhams (dont 21 700 810 dirhams à titre de nominal et 870 202 481 dirhams à titre de prime d'émission)
Nombre maximum d'actions à émettre	2 170 081 actions nouvelles
Prix d'émission	411 dirhams par action
Valeur nominale unitaire	10 dirhams par action
Prime d'émission unitaire	401 dirhams par action
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement

¹ Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

Date de jouissance des titres	1 ^{er} janvier 2021 ²
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020	Du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus
Négociabilité des actions	Les nouvelles actions à émettre seront librement négociables à la Bourse de Casablanca
Date de cotation des actions nouvelles	31 août 2021
Mode de libération des titres	Conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020
Cotation des nouvelles actions	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1 ^{ère} ligne.
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2021. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

II.2. Cotation en Bourse

Les caractéristiques de cotation des nouveaux titres à émettre se présentent comme suit :

Date de cotation prévue	31 août 2021
Ticker	ATW
Libellé	ATTIJARIWAFABANK
Compartiment	Principal A
Secteur d'activité	Banques
Cycle de négociation	Continu
Nombre total des nouvelles actions à émettre	2 170 081 actions nouvelles
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne.
Etablissements chargés de l'enregistrement de l'opération	Attijari Intermédiation coté vendeur et toutes les sociétés de bourses concernées coté souscripteurs

III. FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

Risque de liquidité du titre

Le souscripteur aux actions de Attijariwafabank peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Attijariwafabank pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'action Attijariwafabank est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments financiers cotés à la Bourse de Casablanca.

² Droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2021 distribuables en 2022.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant (hors administrateurs et personnel de la banque) au 31 mars 2021 (37 951 737 actions soit 17,80% du capital social de Attijariwafabank) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

Sur une année glissante précédant le 26 mai 2021, le titre Attijariwafabank a fait l'objet de négociations 249 jours contre 250 jours de bourse.

Risque de volatilité du titre

L'action Attijariwafabank étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.).

Risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Attijariwafabank, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encourt un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

IV. CALENDRIER DE L'OPERATION

Le calendrier de la présente opération se présente comme suit :

Ordres	Étapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	18 juin 2021
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	25 juin 2021
3	Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca dudit prospectus	25 juin 2021
4	Publication de l'extrait du prospectus sur le site web de l'émetteur (http://ir.attijariwafabank.com/)	25 juin 2021
5	Publication par la Bourse de Casablanca des avis relatifs à l'augmentation de capital et au détachement du dividende	28 juin 2021
6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication par l'émetteur du communiqué de presse dans un journal d'annonces légales ▪ Envoi par l'émetteur des avis d'émission d'actions nouvelles par lettre recommandée aux actionnaires ▪ Publication par l'émetteur de l'avis d'émission d'actions nouvelles dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel 	28 juin 2021
7	Détachement du dividende : Ajustement du cours de l'action, purge du carnet d'ordres et assimilation des deux lignes de cotation	5 juillet 2021
8	Ouverture de la période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie du dividende 2020	13 juillet 2021
9	Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie du dividende 2020	13 août 2021
10	Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	19 août 2021
11	Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	23 août 2021

12	Tenue du Conseil d'Administration devant constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital	25 août 2021
13	Réception par la Bourse de Casablanca avant 10h00: <ul style="list-style-type: none"> ▪ du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital ▪ des résultats de l'augmentation du capital 	26 août 2021
14	Paiement par Attijariwafabanken espèce des dividendes et paiement des soultes au profit des actionnaires bénéficiaires au titre du présent Prospectus	27 août 2021
15	Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte	31 août 2021
16	Admission des nouvelles actions en 1 ^{ère} ligne Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	31 août 2021
17	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales et sur son site web	31 août 2021

V. MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Conformément à la circulaire de l'AMMC, le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute la personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Disponible sur le site internet de la Bourse des Valeurs (www.casablanca-bourse.com)
- Disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma)
- Tenu à la disposition du public :
 - Au siège social de Attijariwafabank au 2 Boulevard Moulay Youssef – 20 250 Casablanca
 - Sur son site internet : <http://ir.attijariwafabank.com/prospectus>

AVERTISSEMENT

Les informations précitées ne constituent qu'une partie du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous la référence n° VI/EM/011/2021 le 25 juin 2021. L'AMMC recommande la lecture de l'intégralité du prospectus qui est mis à disposition du public selon les modalités indiquées dans le présent extrait.